



HONORAIRES LOCATAIRES / BAILLEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES

à compter du 01/05/2023

(Décret de la loi ALUR publié au J.O du 6 Août 2014)

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION	HONORAIRES TTC TVA 20%	À LA CHARGE DU
• Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 Juillet 1989)		
- Entremise et Négociation	20,00 €	Bailleur
- Visite du logement, Constitution du dossier et Rédaction du bail	8,00 € / m ² 8,00 € / m ²	Bailleur Locataire
- État des lieux location vide ou meublée	3,00 € / m ² 3,00 € / m ²	Bailleur Locataire
• Locaux Commerciaux et Professionnels	10% TTC du loyer annuel 10% TTC du loyer annuel	Bailleur Locataire
• Parkings / Garages	1 mois de loyer Hors Charges 1 mois de loyer Hors Charges	Bailleur Locataire

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU BAILLEUR TVA 20%
• Gestion (sur les encaissements loyers + charges)	De 6% à 8% HT soit 7,2% à 9,6% TTC ⁽¹⁾
• Locaux Commerciaux et Professionnels	De 6% à 8% HT soit 7,2% à 9,6% TTC ⁽¹⁾
• Parkings / Garages	10% HT soit 12% TTC ⁽¹⁾
• Aide à la déclaration des revenus fonciers	50 € HT soit 60,00 € TTC ⁽²⁾

PRESTATIONS ANNEXES	HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU BAILLEUR
Assurance Garantie Loyers Impayés (Tarif compagnie d'assurance Swisslife)	2,45% TTC sur les encaissements loyers + charges
Frais de clôture de mandat	60,00 € TTC
Suivi administratif travaux dépassant le cadre de l'entretien courant (à partir d'un montant de travaux de 1000,00 € HT)	5% TTC
Autres prestations occasionnelles au temps passé : (représentation du mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	72 € TTC/heure



(1) Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens à titre indicatif, ils peuvent donc être supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré.

(2) montant susceptible d'être modifié annuellement